

MANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Déclaration de Maladie

N° M21- 1053414

ND: 77989
R

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1069 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ZARGUI HAMADI

Date de naissance : 27/08/1961

Adresse : A FUELLER

Tél. : 0619 8660 24 Total des frais engagés : 200 + 260 + 2800 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BELGHITI Mohamed
OPHTALMOLOGISTE
46, Smara Bd Ali Yata H.M
CASABLANCA - Tel: 0522.62.18.61

Date de consultation : 8 JUIL 2021

Nom et prénom du malade : ZARGUI HAMADI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cataracte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 0 JUIL 2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8 JUIL 2021	C	200		DR. BELGHITI Mohamed OPHTALMOLOGISTE 46, Smara Bd Ali Yata H.M ASARI ANCA - Tél: 0522.62.18.8

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'HOPITAL MOHAMED V ACHIBAB EDDINE Hayma otissement Al Hayma - Casablanca Hayma Mohammed 22 35 72 90 INPE#1092032036	08/07/2021	22.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

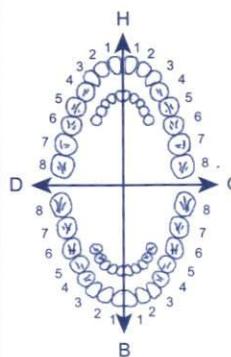
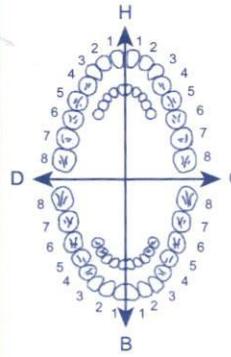
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LUNETTES SLAVIC Mohamed ROUMI Opticien Optométriste Souk Koura Bloc (EF) N°116 - Casablanca Tél: 05 22 80 02 81	12/7/2021					280000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 00000000	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
Casablanca

Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

FACTURE

سوق القرية بلوك اف رقم 116
البضاء

N° 001450

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

Casablanca, le : 12/7/2021

M. ZARGUI HAMMADI

Doit

Docteur BELGAÏT YAHMED

Nomenclature N° 409 et 411

OD : cyl sph	+ 550 / (140 - 075)	600	00
OG : cyl sph	+ 6 / (115 - 075)	600	00
VP OD : cyl sph	+ 8.50 / (140 - 075)	400	00
OG : cyl sph	+ 9 / (115 - 075)	400	00

Verres : lunettes phx et flx

Montures : P. optiques 800 - 00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Deux mille huit cents
dirhams

LUNETTES DE LA VIE
Mohamed ROKNEZZINE
Optician Optometrist
Souk Koria Bloc (EF) N° 116 - Casablanca
Tél: 05 22 80 02 81

OG

Dr. Belghiti Mohamed

Maladies et Chirurgies des Yeux

Lentilles de Contact

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Ancien Assistant à la Faculté de Marseille

Médecin Agré pour Permis de Conduire

46, Smara, Bd. Ali Yata - H. Mohammadi
(en face Agence CNSS)

En face de la station tramway, Dar Lamine

Casablanca - Tél. : 05.22.62.18.60



الدكتور بلغيتي محمد

احترافي في أمراض وجراحة العيون

العدسات اللاصقة

عضو بالجامعة الفرنسية لأمراض العيون
ملحق سابق بمستشفى أمراض العيون بمرسيليا

طبيب مخصوص لرخصة السياقة

46. سمارا، شارع علي بن عثمان - إلى المحمدية
(مقابل وكالة الضمان الاجتماعي)

مقابل محطة طرامواي دار الامان - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.18.60

08 JUIL 2021

Casablanca, le

ضاء. في

6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO
406865

ZARGUI HAMMADI

Left : +5.50 (145 - 0.75)
R : +6.00 (115 - 0.75)

Right : +5.50 (145 - 0.75)

R : +9.00 (115 - 0.75)

F lens
2W - 3h

Dr. BELGHTI Mohamed
OPHTALMOLOGISTE
46, Smara Bd Ali Yata H.M.
CASABLANCA - Tel: 0522.62.18.60

PHARMACIE DE L'HOPITAL MOHAMMADI
CHIHAB E-SINE Hakima
N° 63
Télé: 05 22 38 74 90